

SICAV L'INVESTISSEUR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV L'INVESTISSEUR arrêtés au 31 Décembre 2022 faisant apparaître un total bilan de 1 265 544 Dinars et un actif net de 1 218 984 Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2022, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV L'INVESTISSEUR telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Observations

Nous attirons l'attention sur la note 3-4 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV L'INVESTISSEUR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires :

Par référence à l'article 2 du décret N° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPCVM et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, nous avons constaté qu'au 31 décembre 2022, les placements de la SICAV en valeurs mobilières représentent **80,32%** du total de l'actif dépassant ainsi le taux de 80% prévu par ledit article.

Tunis, le 27 janvier 2023

Le Commissaire aux Comptes

ABC Audit & Conseil

Walid AMOR

BILAN
Au 31 Décembre 2022
(Unité : Dinar Tunisien)

		<u>NOTE</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
<u>ACTIF</u>				
AC1	Portefeuille titres	<u>4-1</u>	1 016 437	998 996
AC1-A	Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	<u>4-2</u>	366 030	439 533
AC1-B	Obligations des sociétés	<u>4-3</u>	263 106	306 376
AC1-C	Emprunts d'Etat	<u>4-4</u>	387 301	253 087
AC2	Placements monétaires et disponibilités		248 975	248 576
AC2-A	Placements monétaires	<u>4-5</u>	203 445	201 535
AC2-B	Disponibilités	<u>4-6</u>	45 530	47 041
AC3	Créances d'exploitation	<u>4-7</u>	133	1 185
AC3-A	Créances d'exploitation		133	1 185
TOTAL ACTIF			1 265 544	1 248 758
<u>PASSIF</u>				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	<u>4-8</u>	27 101	26 474
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	<u>4-9</u>	19 460	16 488
TOTAL PASSIF			46 560	42 962
<u>ACTIF NET</u>				
CP1	CAPITAL	<u>4-10</u>	1 169 015	1 177 197
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES		49 969	28 599
CP2-A	Sommes distribuables des exercices antérieurs	<u>4-11</u>	10	6
CP2-B	Sommes distribuables de l'exercice		49 959	28 593
TOTAL ACTIF NET			1 218 984	1 205 796
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			1 265 544	1 248 758

ETAT DE RESULTAT

Au 31 Décembre 2022

(Unité : Dinar Tunisien)

	<u>Note</u>	Période du 01/10/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/10/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
<u>PR1 Revenus du portefeuille-titres</u>		13 207	67 521	9 166	54 758
PR1-A Dividendes	<u>5-1</u>	0	21 829	0	22 695
PR1-B Revenus des obligations des sociétés	<u>5-2</u>	4 284	18 941	5 048	22 410
PR1-C Revenus des emprunts d'état	<u>5-3</u>	8 924	26 751	4 118	9 653
<u>PR2 Revenus des placements monétaires</u>	<u>5-4</u>	3 540	15 354	3 184	5 570
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		16 748	82 875	12 350	60 328
<u>CH1 Charges de gestion des placements</u>	<u>5-5</u>	-2 438	-9 618	-2 414	-9 715
REVENU NET DES PLACEMENTS		14 310	73 257	9 936	50 613
<u>CH2 Autres charges d'exploitation</u>	<u>5-6</u>	-6 062	-23 325	-4 715	-22 018
RESULTAT D'EXPLOITATION		8 248	49 932	5 221	28 594
<u>PR4 Régularisation du résultat d'exploitation</u>	<u>5-7</u>	0	27	0	-1
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		8 248	49 959	5 221	28 593
PR4-A <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-0	-27	0	1
PR4-B Variation des +/- value potentielles sur Titres		-6 785	42 154	11 646	-69 704
PR4-C +/- Values réalisées sur cession des titres		3 540	-47 673	-10 883	-3 160
PR4-D Frais de négociation des titres		-1 402	-4 502	-676	-4 211
<u>RESULTAT NET DE LA PERIODE</u>		3 602	39 912	5 307	-48 481

SICAV INVESTISSEUR

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Au 31 Décembre 2022 (Unité : Dinar Tunisien)

<u>DESIGNATION</u>	Période du 01/10/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/10/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
<u>AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION</u>	3 602	39 912	5 307	-48 481
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	8 248	49 932	5 221	28 594
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-6 785	42 154	11 646	-69 704
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES	3 540	-47 673	-10 883	-3 160
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-1 402	-4 502	-676	-4 211
<u>AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	0	-28 590	0	-31 190
<u>AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	0	1 866	0	2 193
<i>a- SOUSCRIPTIONS</i>	0	1 866	0	2 193
AN3-A Capital	0	1 854	0	2 269
AN3-B Régularisation des sommes non distribuables	0	-16	0	-74
AN3-C Régularisations des sommes distribuables	0	27	0	-1
<i>b- RACHATS</i>	0	0	0	0
AN3-F Capital	0	0	0	0
AN3-G Régularisation des sommes non distrib.	0	0	0	0
AN3-H Régularisations des sommes distrib	0	0	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	3 602	13 188	5 307	-77 478
<u>AN4 ACTIF NET</u>				
AN4-A Début de période	1 215 382	1 205 796	1 200 489	1 283 274
AN4-B Fin de période	1 218 984	1 218 984	1 205 796	1 205 796
<u>AN5 NOMBRE D'ACTIONS</u>				
AN5-A Début de période	17 167	17 140	17 140	17 109
AN5-B Fin de période	17 167	17 167	17 140	17 140
VALEUR LIQUIDATIVE	71,007	71,007	70,350	70,350
<u>AN6 TAUX DE RENDEMENT</u>	0,30%	3,31%	0,44%	-3,78%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2022

NOTE 1 : CREATION DE LA SOCIETE

La société « **SICAV L'INVESTISSEUR** » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte et de type distribution créée le 11/02/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

NOTE 2 : OBJET

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 : Prise en compte des actions et valeurs assimilées et des revenus y afférents

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de ces achats, sont imputés en capital.

Les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins-values sur cession.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat, à la date de détachement du coupon.

3-2 : Prise en compte des droits rattachés aux actions

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

3-3 : Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents

Les obligations et les bons de trésor assimilables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés, au moment du transfert de propriété, pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat, sont imputés en capital.

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés, est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires, sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus (nets de la retenue à la source libératoire de 20%).

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), ont été soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

3-4 : Différences et variations d'estimation du portefeuille

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle du portefeuille titres.

Les cours d'évaluation sont :

- Pour les valeurs cotées, le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date la plus récente ; lorsque les conditions de marché d'un titre donné, dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse

dans le deuxième cas.

- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :
 - À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
 - Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
 - À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2022 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations du Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

SICAV L'INVESTISSEUR ne détient aucune ligne de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018.

- Pour les titres OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition, est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente.

3-5 : Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3-6 : Les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements sont les rémunérations à attribuer au dépositaire, au réseau des agences de la STB et au gestionnaire suivant des conventions établies respectivement à raison de 0,1% T.T.C, 0,1% T.T.C et 0,5% H.T (au lieu de 0,8% T.T.C) de l'actif net de la SICAV, calculées quotidiennement.

Depuis le 01/10/2018, la société prend en charge la redevance revenant au conseil du marché financier ainsi que la taxe au profit des collectivités locales, initialement supportées par STB Manager, l'ancien gestionnaire de la SICAV. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

De même qu'à partir du 01/01/2019 et outre les charges susmentionnées, la société prend en charge tous les frais liés à sa gestion.

A compter du 16/07/2020, la gestion de la SICAV est assurée par STB Finance intermédiaire en bourse, aux mêmes conditions de rémunérations que STB Manager.

NOTE 4 - NOTES LIEES AU BILAN

4-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste a atteint au 31/12/2022 un montant net de 1 016 437 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

PORTEFEUILLE TITRES		Nombre	Prix de Cours		Valeurs au 31/12/2022	% de l'actif
Code ISIN	Actions et droits rattachés		Revient			
			313 048		308 140	24,35%
TN0002600955	STB	5074	19 046	3,814	19 352	1,53%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	1000	36 625	36,973	36 973	2,92%
TN0007510019	LAND'OR	5000	35 214	6,011	30 055	2,38%
TN0007610017	SAH	5500	51 740	9,083	49 957	3,95%
TN0001100254	SFBT	1000	13 875	13,464	13 464	1,06%
TN0003100609	BNA	2000	16 391	8,782	17 564	1,39%
TN0007630015	SOTIPAPIER	8000	52 375	6,39	51 120	4,04%
TN0006660013	SOTRAPIL	2000	24 430	12,41	24 820	1,96%
TN0006560015	SOTUVER	3000	26 010	8,699	26 097	2,06%
TN0007440019	TELNET	2000	14 020	7,645	15 290	1,21%

TN0007270010	TPR	4000	16 325	4,082	16 328	1,29%
TN0007720014	UNIMED	1000	6 997	7,12	7120	0,56%
Emprunt de l'Etat		371 427		387 301		30,60%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 C	1000	9 700		10 284	0,81%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 C	455	4 386		4 654	0,37%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 C	545	5 259		5 580	0,44%
TN0008000838	EMPT NAT 2021 B	1500	150 000		155 294	12,27%
TN0008000846	EMPT NAT 2021 C	80	80 000		82 856	6,55%
TN5XXZZ454U2	EPT NAT 1 2022 CF	1000	100 000		105 744	8,36%
TNLEGO8CKWX3	ENAT1 2022A T+2,4%	158	1 455		1 555	0,12%
TNJ1M1ZAWYG5	EPT NAT 2 2022 AF	1023	9 821		10 259	0,81%
TNJ1M1ZAWYG5	EPT NAT 2 2022 AF	485	4 613		4 823	0,38%
TNOAYHSVTHY1	EPT NAT 4 2022 AF	132	1 254		1 266	0,10%
TNOAYHSVTHY1	EPT NAT 4 2022 AF	273	2 594		2 619	0,21%
TNOAYHSVTHY1	EPT NAT 4 2022 AF	120	1 140		1 151	0,09%
TN2MVOGUKOA5	EPT NAT 4 2022 AV	128	1 203		1 214	0,10%
Obligations de SOCIETES		253 573		263 106		20,79%
TN0001901115	BH F SUB 2019-1 C	600	48 000		51 034	4,03%
TN0003100674	BNA 2009 SUB	1000	13 290		13 712	1,08%
TN0003100716	BNA SUB 2017-1 B	600	24 000		24 870	1,97%
TN0002601219	STB 2020-1 C FIXE	200	21 200		22 261	1,76%
TN0002601144	STB SUB-2019-1 A FIXE	2075	83 083		83 692	6,61%
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE	800	64 000		67 538	5,34%
Titres OPCVM		57 928		57 890		4,57%
TN3A0J4BTFV3	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	524	57 928		57 890	4,57%
TOTAL		995 976		1 016 437		80,32%

4-2 : Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à un montant de 366 030 Dinars. Elle se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Actions et droits rattachés	313 048	428 005
Différence d'estimation sur actions et droits	-4 909	-47 971
Titres OPCVM	57 928	58 626
Différence d'estimation sur Titres OPCVM	-39	873
Total	366 030	439 533

4-3 : Obligations de sociétés

Les obligations de sociétés totalisent, au 31/12/2022, un montant de 263 106 Dinars. Elles se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Obligations	253 573	291 760
Intérêts courus	9 399	10 026
Intérêts courus à l'achat	325	4 632
Différence d'estimation sur Obligation	-190	-42
Total	263 106	306 376

4-4 : Emprunts d'ETAT

Les emprunts d'Etat totalisent, au 31/12/2022, un montant de 387 301 Dinars. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Emprunt d'Etat	371 427	244 803
BTA	0	0
Intérêts courus à l'achat	205	109
Intérêts courus	15 555	8 171
Différence d'estimation sur Emprunt National	115	3
Différence d'estimation sur BTA	0	0
Total	387 301	253 087

4-5 : Placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31/12/2022 à 203 445 Dinars. Ils se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Compte à terme STB au 06/01/2022 (8,05% ; 91j)	0	101 500
Compte à terme STB au 29/03/2022 (8,05% ; 90j)	0	100 035
Compte à terme STB au 02/01/2023 (8,83% ; 91j)	203 445	0
Total	203 445	201 535

4-6 Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent au 31/12/2022 à 45 530 Dinars. Elles se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Avoirs en banque	45 530	47 041
Total	45 530	47 041

4-7 : Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/12/2022 à 133 Dinars et représentent les retenues à la source sur intérêts à l'achat d'obligations et emprunts d'Etat.

4-8 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élevant à 27 101 Dinars au 31/12/2022, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Gestionnaire	1 427	2 015
Commission réseau	24 949	23 739
Commission dépositaire	725	719
Total	27 101	26 474

4-9 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élevant à 19 460 Dinars au 31/12/2022, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Etat retenue à la source	77	88
Autres créditeurs (CMF)	104	102
Impôt à payer	32	53
Dirigeants	500	500
Jeton de présence	9 388	9 368
Autres opérateurs créditeurs	9 359	6 377
Total	19 460	16 488

4-10 : Capital

Au 31/12/2022, le capital a atteint un niveau de 1 169 015 Dinars, enregistrant ainsi une baisse de 0,70% par rapport au montant arrêté à la date du 31/12/2021. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Capital social	1 333 274	1 331 005
Souscriptions	1 854	2 269
Rachats	0	0
Frais de négociation de titres	-4 502	-4 211
Variation d'estimation / actions et droits	-4 909	-47 971
Variation d'estimation / Emprunts d'Etat	-75	-39
Variation d'estimation / Titres OPCVM	-39	873
Plus-value/ actions et droits	35 423	28 108
Moins-value/ actions et droits	-71 721	-46 425
Plus-value/Titres OPCVM	4 186	4 009
Moins-value/ Titres OPCVM	-15 888	-59
Plus-value/ Emprunts d'Etat	0	4 001
Moins-value/ Emprunts d'Etat	-300	0

Moins-value/ Obligations des sociétés	-378	0
Plus-value/ Obligations des sociétés	1 005	7 207
+/- val/report /Titres OPCVM	-873	-277
+/- val/report actions et droits	48 011	-18 381
+/- val/report Emprunts d'Etat	39	-3 909
Sous-total 1	1 325 108	1 256 199
Sommes non distribuables / exercice clos	-156 077	-78 928
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-16	-74
Régularisation des sommes non distribuables (rachats)	0	0
Sous-total 2	-156 093	-79 002
Capital	1 169 015	1 177 197

Les mouvements sur le capital, au cours du quatrième trimestre 2022, se détaillent ainsi :

Capital au 30-09-2022

Montant	1 173 661
Nombre de titres	17 167
Nombre d'actionnaires	45

Souscriptions réalisées

Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre d'actionnaires entrants	0

Rachats effectués

Montant	0
Nombre de titres rachetés	0
Nombre d'actionnaires sortants	0

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-6 785
--	--------

Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	3 540
Frais de négociation de titres	-1 402
Régularisation des sommes non distribuables	0

Capital au 31-12-2022

Montant	1 169 015
Nombre de titres	17 167
Nombre d'actionnaires	45

4-11 : Sommes distribuables des exercices antérieurs

Les sommes distribuables des exercices antérieurs s'élèvent au 31/12/2022, à 10 Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Résultat de l'exercice en instance d'affectation	0	0
Report à nouveau sur arrondi de coupons	10	6
	10	6

4-12 : Actif net

L'actif net de la société s'élève, à la fin du quatrième 2022, à 1 218 984 Dinars, enregistrant ainsi une augmentation par rapport au même trimestre de l'année 2021 de 1,09%.

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Capital	1 169 015	1 177 197
Sommes distribuables	49 969	28 599
Total	1 218 984	1 205 796

NOTE 5 - NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Dividendes

Ce poste enregistré, au titre du quatrième trimestre 2022, un solde nul se détaillant comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/10/2022	01/01/2022	01/10/2021	01/01/2021
	au	au	au	au
	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2021
Revenus des actions	0	0	0	21 425
Revenus des Titres OPCVM	0	21 829	0	1 270
Total	0	21 829	0	22 695

5-2 : Revenus des obligations de sociétés

Ce poste enregistré, au titre du quatrième trimestre 2022, un montant de 4 284 Dinars, se détaillant comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/10/2022	01/01/2022	01/10/2021	01/01/2021
	au	au	au	au
	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2021
Revenus des obligations de sociétés (Potentiel)	1 209	9 399	2 461	10 026
Revenus des obligations de sociétés (Report)	0	-10 026	0	-12 262
Revenus des obligations de sociétés (Réalisé)	3 075	19 568	2 587	24 645
Total	4 284	18 941	5 048	22 410

5-3 : Revenus des emprunts d'Etat :

Ce poste enregistré, au titre du quatrième trimestre 2022, un montant de 8 924 Dinars se détaillant comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/10/2022	01/01/2022	01/10/2021	01/01/2021
	au	au	au	au
	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2021
Revenus des emprunts de l'ETAT (Réalisé)	2 597	19 367	0	1 904
Revenus des emprunts de l'ETAT (Report)	0	-8 171	0	-421
Revenus des emprunts de l'ETAT (potentiel)	6 326	15 555	4 118	8 171
Total	8 924	26 751	4 118	9 653

5-4 : Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires ont atteint un montant de 3 540 Dinars au titre du quatrième trimestre 2022. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/10/2022	01/01/2022	01/10/2021	01/01/2021
	au	au	au	au
	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2021
Revenus compte à terme (Potentiel)	3 445	3 445	1 519	1 535
Revenus compte à terme (Report)	0	-1 535	0	-671
Revenus compte à terme échus	0	13 279	1 445	4 158
Intérêts sur comptes de dépôts	95	165	219	547
Total	3 540	15 354	3 184	5 570

5-5 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements ont atteint, au titre du quatrième trimestre 2022, un montant de 2 438 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/10/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
Rémunération du Gestionnaire (1)	1 825	7 198	1 806	7 271
Rémunération de réseau (2)	307	1 210	304	1 222
Rémunération du dépositaire (3)	307	1 210	304	1 222
Total	2 438	9 618	2 414	9 715

(1) : **Rémunération du gestionnaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la gestion à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 0,5% HT de l'actif net (anciennement fixée à 0,8% T.T.C) calculée quotidiennement au nouveau taux à partir du 01/01/2019. Cette mise à jour tient compte de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07 Juin 2018 qui prévoit, par ailleurs, la prise en charge par la SICAV de tous les frais liés à sa gestion à compter de la même date susmentionnée.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la « SICAV L'INVESTISSEUR » réuni le 07 juin 2018 a décidé le changement du gestionnaire pour confier la gestion à la société « STB FINANCE ». La SICAV a reçu l'agrément y afférent, du Conseil de Marché Financier, en date du 31/10/2019, et l'a soumis à l'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 22/01/2020 pour la mise à jour des statuts.

La nouvelle convention de gestion avec la STB Finance a été conclue le 07/07/2020 mais ledit changement est entré en vigueur à partir du 16/07/2020 selon un communiqué publié par la SICAV au B.O du CMF en date du 10/07/2020. Les conditions de rémunération du gestionnaire sont restées inchangées.

(2) : **Rémunération du dépositaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction de dépositaire à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

(3) : **Rémunération du réseau** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction distributeur à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

5-6 : Autres charges

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/10/2022	01/01/2022	01/10/2021	01/01/2021
	au	au	au	au
	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2021
Rémunérations CAC*	1 623	6 011	979	5 514
Publicité & publications*	1 515	6 017	1 525	5 724
Jeton de présence* (i)	2 510	9 520	1 699	8 875
Redevance CMF*	307	1 210	304	1 222
Impôts et taxes*	53	500	41	506
Autres charges	54	67	168	178
Total	6 062	23 325	4 715	22 018

* Toutes les charges liées à la gestion de la SICAV antérieurement supportées par la société « STB Manager », l'ancien gestionnaire de la SICAV, sont désormais prises en charge par la SICAV aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07/06/2018 et ce à compter du 01/10/2018 pour la redevance du CMF et la taxe au profit des collectivités locales et à compter du 01/01/2019 pour les autres charges.

(i) La SICAV L'INVESTISSEUR a supprimé, à compter du 1er janvier 2020, la rémunération de son président directeur général en contrepartie de la révision de la valeur de ses jetons de présence. La mise à jour de ces engagements fait suite la décision du conseil d'administration de la société mère STB réuni en date du 19 octobre 2019. Cette décision a été approuvée par l'assemblée générale ordinaire de la SICAV réunie en date du 29/04/2021.

5-7 : Régularisation du résultat d'exploitation

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/10/2022	01/01/2022	01/10/2021	01/01/2021
	au	au	au	au
	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2021
Régularisation des sommes distribuables de la période (souscription)	0	27	0	-1
Régularisation des sommes distribuables de la période (rachats)	0	0	0	0
Total	0	27	0	-1